

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société /l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit: Elektrolyt EC-S

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Utilisation générale:: Inscription en métal, électrolytique/électrochimique Uniquement pour usages industriels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Bymat GmbH

Rue/B.P.: Neusser Strasse 106
Place, Lieu: D-41363 Jüchen
WWW: www.bymat.de
E-Mail: info@bymat.de
Téléphone:: +49 (0)21 65 / 87 28-0
Télécopie:: +49 (0)21 65 / 87 28-28

Service responsable de l'information: Herr Björn Byhahn
Téléphone:: +49 (0)21 65 / 87 28-0
E-Mail: info@bymat.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence +49 (0)21 65 / 87 28-0**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)**

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquette (CLP)**

Mot de signalisation :

Attention

Mentions relatives aux dangers :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes de sécurité :

P102 Conserver hors de portée des enfants.
P264 Se laver soigneusement les mains et le visage après utilisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer délicatement à l'eau pendant quelques minutes. Enlever si possible les lentilles de contact éventuellement présentes. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Des vapeurs d'électrolyte peuvent se dégager pendant le processus électrochimique.
 Risque particulier de glissade dû à un écoulement/un déversement de produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Données non disponibles

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique:

Mélange d'eau et de sels minéraux complexant, sans nitrite.
 Mélange des substances suivantes avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
EG-Nr. 201-069-1 CAS 5949-29-1	Acide citrique monohydrat	< 10 %	Eye Irrit. 2; H319.
EG-Nr. 215-185-5 CAS 1310-73-2	Soude caustique	< 10 %	Skin Corr. 1A; H314.
EG-Nr. 200-661-7 CAS 67-63-0	Isopropanol	< 10 %	Flam. Liq. 2; H225. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H336.
EG-Nr. 229-347-8 CAS 6484-52-2	Nitrate d'ammonium	< 5 %	Ox. Sol. 3; H272.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Consignes générales :

Premiers intervenants : veiller à l'autoprotection !

Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou l'étiquette à portée de main. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés.

Après inhalation :

En cas de difficultés respiratoires, transporter la personne concernée à l'air frais et la maintenir au repos dans une position qui facilite la respiration. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en écartant les paupières. Retirer si possible les lentilles de contact éventuellement présentes. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologue.

Après ingestion :

Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.

Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou l'étiquette à portée de main.

Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés.

Après inhalation :

En cas de difficultés respiratoires, amener la personne concernée à l'air frais et la maintenir au repos dans une position qui facilite la respiration. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Numéro de matière: 2101 EC-S, 2105 EC-S, 2111 EC-S, 2115 EC-S

Après contact avec les yeux :	Rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en écartant les paupières. Retirer si possible les lentilles de contact éventuellement présentes. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologue.
Après ingestion :	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une grave irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyen d'extinction**

Agents d'extinction appropriés:

Choisir l'agent extincteur en fonction de l'environnement du foyer..

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager.

En cas d'incendie, après la vaporisation de l'eau, risque de formation de:

Composés de chlore, oxydes d'azote (NOx), composés de magnésium.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.

Remarques supplémentaires

Refroidir les récipients en danger avec de l'eau pulvérisée.

En cas d'incendie important et de grandes quantités : Évacuer les environs. En raison du risque d'explosion, combattre l'incendie à distance.

Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions administratives locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart..

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Le cas échéant, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel), puis éliminer dans un récipient fermé. Nettoyer les traces restantes avec beaucoup d'eau. Ne jamais remettre le produit répandu dans le récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Remarques supplémentaires :

Risque particulier de glissade dû à un écoulement/un renversement de produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions de manipulation:

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du lieu de travail. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, sur la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement les mains après utilisation. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Equiper le lieu de travail d'une douche oculaire et d'une douche corporelle (douche d'urgence).

Indications relatives à la protection contre les incendies et les explosions :

Les règles générales de prévention des incendies doivent être respectées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs :

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé.

Garder le récipient au sec. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil. Conserver le récipient en position verticale.

Indications pour le stockage en commun : Le produit ne doit pas être mélangé avec d'autres produits chimiques, à l'exception de l'eau.

Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Classe de stockage :

12 = Liquides non inflammables

7.3 Spezifische Endanwendungen

Es liegen keine Informationen vor.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition
Exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller
Valeurs limites d'exposition professionnelle :

CAS-Nr.	Désignation	Type	Valeur limite
67-63-0	Isopropanol	Allemagne: TRGS 900 Court terme Allemagne: TRGS 900 Langzeit	1000 mg/m ³ ; 400 ppm 500 mg/m ³ ; 200 ppm

Biologische Grenzwerte:

CAS-Nr.	Désignation	Type	Valeur limite	Paramètres	Échantillonnage
67-63-0	Isopropanol	Allemagne: TRGS 903, Sang	25 mg/L	Acétone	Fin de l'exposition ou fin de poste
		Allemagne: TRGS 903, Urine	25 mg/L	Acétone	Fin de l'exposition ou fin d'équipe

8.2 Contrôle de l'exposition

Veiller à une bonne ventilation ou à l'évacuation des fumées, ou travailler avec des appareils entièrement fermés.

Équipement de protection individuelle
Contrôle de l'exposition sur le lieu de travail
Protection respiratoire :

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP), il convient de porter un appareil de protection respiratoire. La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de substances nocives (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être générée lors de la manipulation du produit. En cas de dépassement de la concentration, il faut utiliser un appareil d'isolation !

Protection des mains :

Gants de protection conformes à la norme EN 374

Matériau des gants :

Caoutchouc nitrile.

Les indications du fabricant des gants de protection concernant les perméabilités et les temps de pénétration doivent être respectées.

Protection des yeux :

Lunettes de protection étanches conformes à la norme EN 166.

Protection du corps :

Porter des vêtements de protection appropriés.

Mesures de protection et d'hygiène : Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement les mains après utilisation. Prévoir une douche d'urgence lors de la manipulation de grandes quantités. Equiper le lieu de travail d'une douche oculaire et d'une douche corporelle (douche d'urgence).

Contrôle de l'exposition environnementale

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

Apparence :	État physique à 20 °C et 101,3 kPa : liquide
Couleur :	Clair
Odeur:	Faible
Seuil olfactif :	Données non disponibles
Valeur du pH ::	chez 20 °C: 6,5 - 7,2
Point de fusion/congélation :	-7 - 0 °C
Le début de l'ébullition et la plage d'ébullition :	Données non disponibles
Plage du point d'éclair/de la flamme :	Données non disponibles
Vitesse d'évaporation :	Données non disponibles
Inflammabilité :	Données non disponibles
Limites d'explosivité :	Pas de données
Pression de vapeur :	à 20 °C : 23 hPa (eau) à 20 °C : 48 hPa (isopropanol)
Densité de vapeur :	Données non disponibles
Densité :	à 20 °C : env. 1,2 g/mL
Solubilité dans l'eau :	à 20 °C : Entièrement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation :	Données non disponibles
Température de décomposition :	Données non disponibles
Viscosité, cinématique :	Données non disponibles
Propriétés explosives :	Données non disponibles
Propriétés oxydantes :	Données non disponibles

9.2 Autres informations

Autres informations : Nsans nitrite

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactif Siehe: Gefährliche Reaktionen.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage indiquées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si le produit est stocké et manipulé conformément aux instructions.

10.4 Conditions à éviter Données non disponibles

10.5 Matériaux incompatibles

Das Produkt darf, außer mit Wasser, mit keinen anderen Chemikalien vermischt werden.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique : Données non disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Effets toxicologiques :

Toxicité aiguë (par voie orale) :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (par voie cutanée) :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (par inhalation) :	Données manquantes.
Corrosion/irritation de la peau :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Eye Irrit. 2 ; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation des voies respiratoires :	Données manquantes.
Sensibilisation de la peau :	Données manquantes.
Mutagénicité/génotoxicité sur les cellules germinales :	Données manquantes.
Cancérogénicité :	Données manquantes.
Toxicité pour la reproduction :	Données manquantes.
Effets sur et via le lait maternel :	Données manquantes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Données manquantes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :	Données manquantes.
Risque d'aspiration :	Données manquantes.

Symptômes

Après un contact avec les yeux : Le contact direct avec les yeux peut provoquer des brûlures, des larmes et des rougeurs.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Classe de pollution des eaux : 1 = peu polluant (auto-classification)

12.2 Persistance et dégradabilité

Autres indications : Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau : Données non disponibles

12.4 Mobilität im Boden:

Mobilité dans le sol :

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données non disponibles

12.6 Autres effets nocifs

Remarque sur les AOX :

Das Produkt enthält kein organisch gebundenes Halogen (AOX).

Remarques générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Procédés de traitement des déchets****Produit**

Numéro de code de déchet : 11 01 98* = déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux

* = L'élimination doit être prouvée.

Recommandation : Élimination conformément aux prescriptions administratives.
Ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers.

Emballage

Numéro de code de déchet : 15 01 02 = Emballages en plastique

Recommandation : Éliminer conformément aux réglementations officielles.
Les emballages contaminés doivent être traités de la même manière que la substance.
Les emballages non contaminés et vidés de leur contenu peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro UN**

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: sans objet

14.2 Désignation d'expédition ONU conforme

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: Nicht eingeschränkt

14.3 Classe de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: sans objet

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne constitue pas une marchandise dangereuse au sens de la présente réglementation en matière de transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Données non disponibles

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement / législation spécifique à la substance ou au mélange****Réglementation nationale - Allemagne**

Classe de stockage : 12 = Liquides non inflammables

Classe de danger pour l'eau : 1 = peu polluant pour l'eau (auto-classification)

Ordonnance sur les accidents majeurs : Le produit n'est pas soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs.

Remarques sur les restrictions d'emploi : Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes.

Réglementation nationale - États membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (VOC): < 10 Gew.-%

Étiquetage de l'emballage pour un contenu <= 125 mL



Mot de signalisation :

Attention

Mentions de danger :

sans objet

Consignes de sécurité :

P102 Conserver hors de portée des enfants.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Plus d'informations

Texte des phrases H figurant dans les sections 2 et 3 :

H225 = Liquide et vapeur facilement inflammables.

H272 = Peut aggraver un incendie ; agent oxydant.

H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 = Provoque une grave irritation des yeux.

H336 = Peut provoquer somnolence et vertiges.

Raison des dernières modifications :

Révision générale

Fiche technique secteur émetteur

29.06.2017

Fiche technique secteur émetteur

Personne à contacter :

voir section 1 : Domaine d'information

Pour les abréviations et acronymes, voir ECHA : Guide des exigences d'information et de l'évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.20 (liste des termes et abréviations).

Les informations contenues dans cette fiche de données ont été rassemblées au mieux de nos connaissances et correspondent à l'état des connaissances à la date de révision. Elles ne garantissent toutefois pas le respect de certaines propriétés au sens de la force obligatoire.